

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2290

Edition du 22 juin 2020 DANS CF NUMÉRO

Retraites: autel de la monnaie (Danielle Axelroud Buchmann)

Le modèle financier de la prévoyance professionnelle helvétique est plus que problématique, il n'est pourtant pas prévu de le changer

Revenu de base inconditionnel: au-delà de la grande confusion (Martino Rossi)

Envisager le RBI en termes économiques, c'est penser plus loin que l'«helicopter money», c'est la réforme qui s'impose

Loi sur le CO2, le choix de la lenteur (Jean-Daniel Delley)

Le secteur de la construction permettrait d'atteindre rapidement les objectifs de neutralité, alors que la loi sur le CO2 se profile à son rythme

Relations avec la Chine, la stratégie «discrète» du Conseil fédéral (François Nordmann)

Complexe, complaisante? On ne sait pas. La nouvelle politique suisse en matière de relations avec la Chine est encore inconnue du public

Retraites: autel de la monnaie

Le modèle financier de la prévoyance professionnelle helvétique est plus que problématique, il n'est pourtant pas prévu de le changer

Danielle Axelroud Buchmann - 17 juin 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36906

La <u>réforme</u> de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) proposée par le Conseil fédéral va occuper le parlement ces prochaines années. L'élévation de l'espérance de vie et la faiblesse des rendements des marchés financiers imposeraient un abaissement drastique du taux de conversion.

L'idée: si, pour 100 000 francs de capital, une rente annuelle de 6 800 francs est versée actuellement, ce montant passerait à 6 000 francs, soit une diminution de 12%. Pour compenser l'essentiel de cette perte, des contributions plus importantes seraient demandées aux employeurs et aux salariés.

«La fable des trois piliers» (DP 2288) a montré les limites de cette idée ainsi que la nature profondément inégalitaire de la prévoyance professionnelle, et pas seulement pour les femmes. Interrogeons maintenant le modèle financier sur lequel elle se fonde.

Le mythe du «troisième cotisant»

A l'époque où la LPP a été mise en place, le *«troisième cotisant»* devait constituer un avantage prépondérant par rapport à l'AVS. Le financement des rentes serait assuré par les cotisations du personnel, par celles des employeurs et par les rendements de la fortune accumulée.

Ces derniers contribueraient au capital-retraite pour un tiers, voire jusqu'à 40%. Cette prévision envisageait que sur une longue période, les revenus du capital resteraient en moyenne de l'ordre de 4%. Or, depuis une trentaine d'années, les taux d'intérêts sont à la baisse. La proportion de la contribution du troisième cotisant est désormais réduite à la portion congrue, une tendance qui va s'aggravant.

La baisse des rendements boursiers est un fait. Il est vrai aussi que placer une telle masse d'argent devient une gageure. Déjà dans les années 1980, la difficulté d'investir un tel volume était prévisible. L'évolution actuelle n'est donc pas une surprise.

Certains analystes attribuent même une partie de la responsabilité des taux négatifs à l'épargne massive des babyboomers – les capitaux de la prévoyance professionnelle, épargne obligatoire, en font partie.

Le projet de réforme propose d'augmenter les cotisations des salariés et des employeurs pour compenser l'abaissement du taux de conversion. Mais en renforçant la prévoyance professionnelle, on ne résout pas le problème des taux négatifs, on l'amplifie au contraire.

Perversité du système

La masse des fonds à placer au titre de la prévoyance professionnelle contribue à l'augmentation du prix de l'immobilier et des loyers en Suisse. Cette augmentation grève directement le budget des ménages – et celui de nombreuses personnes affiliées.

Les institutions de prévoyance, en tant qu'actionnaires, participent au système qui veut que des mesures de licenciement fasse grimper le cours des actions. Au détriment des personnes licenciées, qui sont aussi autant de personnes affiliées. Tel est le mécanisme qui biaise la situation sur l'ensemble du marché du travail.

Côté employeurs, seules les plus grandes entreprises peuvent mettre en place une institution de prévoyance autonome ou semi-autonome, à qui elles pourront au besoin, sous certaines conditions, demander des prêts pour financer leurs activités. Les petites et très petites entreprises, affiliées à des

institutions collectives gérées par les sociétés d'assurances, n'ont aucune possibilité d'accéder à ces fonds.

La thésaurisation de cette épargne fait problème, tout comme son utilisation pour des placements en bourse éloignés des besoins de l'économie réelle et, entre parenthèses, dans des secteurs et des entreprises parfois néfastes à divers degrés sur les plans sociaux et écologiques.

La financiarisation croissante des économies, où les placements financiers s'auto-alimentent, sans lien avec les activités réelles des entreprises, pose une question de fond pour l'investissement de l'épargne de la prévoyance professionnelle.

Ces placements ne contribuent ni au bien-être de la population ni à la solution des problèmes sociaux et climatiques urgents. Ils ne sont par ailleurs que peu soumis au contrôle et à la gouvernance des assurés.

Frais de gestion en roue libre?

Les frais de gestion et d'administration de la prévoyance professionnelle sont colossaux: plus de 5 milliards de francs en 2018, soit 6,4% des prestations versées. Ces frais pèsent lourdement sur les rendements. Néanmoins, le rapport du Conseil fédéral ne mentionne aucun chiffre à ce sujet. Il serait pourtant essentiel de s'interroger sur la rentabilité de la prévoyance

professionnelle après déduction des frais de gestion.

En outre, les grandes sociétés d'assurance qui gèrent nombre d'institutions de prévoyance sont cotées en bourse. Les commissions qu'elles facturent aux caisses de pension font partie de leurs revenus.

Swisslife, par exemple, mentionne dans son rapport annuel 2019 des commissions en augmentation de plus de 13% par rapport à 2018, «une contribution majeure à l'excellent résultat 2019». Même si l'entier de cette somme ne se rapporte pas au 2e pilier suisse, ce commentaire montre que la pression de la bourse sur cet élément du résultat n'est sûrement pas négligeable. Un tel conflit d'intérêt ne devrait-il pas être prohibé?

Déséquilibre des sacrifices

Selon le projet de réforme, l'effort demandé concerne les salariés, les employeurs et les futurs retraités: le projet prévoit des coûts supplémentaires importants (plus de 3 milliards de francs par année), à la charge des assurés et des employeurs. Malgré cela, il ne permet pas de maintenir le niveau des retraites (voir le rapport pour la procédure de consultation, tableau 3-2 p. 23). En clair, les futurs retraités auront payé plus pour recevoir légèrement moins.

En revanche, le projet n'envisage aucune mesure d'économie qui serait portée par les acteurs financiers.
Facteur aggravant, s'agissant de la transparence en matière de gestion par l'industrie de la finance, une seule proposition est avancée. Il s'agit de l'introduction d'une prime destinée à financer le maintien des prestations (voir page 39 du rapport mentionné). C'est pourtant un domaine qui mériterait une sérieuse amélioration.

Pour ne pas conclure

Il faut se rendre à l'évidence: étant donné la financiarisation de l'économie, l'instabilité croissante des marchés financiers et les actions de moins en moins orthodoxes des banques centrales pour sauvegarder la situation - sans parler du volume toujours croissant des capitaux à placer - l'affaiblissement du «troisième cotisant» n'est pas un problème conjoncturel.

Il ne se règlera pas à la longue. Il relève bel et bien d'une faille structurelle qui oblige à entamer une réflexion de fond.

La faiblesse des rendements et le poids énorme des frais de gestion éliminent désormais l'avantage que le système par capitalisation pouvait avoir sur un système par répartition.

Malgré cela et malgré tous les défauts qui lui sont inhérents, le principe de capitalisation n'est pas remis en cause dans le cadre de la réforme en discussion.

De plus, aucun effort n'est demandé aux grands gagnants de l'affaire, à savoir les acteurs de l'industrie financière et de l'assurance.

Dans la difficulté des temps actuels, augmenter le volume de l'épargne s'avère contreproductif. Au contraire, il est essentiel que l'argent circule. L'incertitude à laquelle la société fait face doit conduire à faire les choix qui permettent la plus grande flexibilité. Cela fait longtemps que nous ne vivons plus dans un monde où rien ne change pendant des décennies.

Le système de la prévoyance

professionnelle par capitalisation est lourd, coûteux pour la collectivité, peu propice à des adaptations rapides. C'est une institution du passé. Faut-il vraiment le pérenniser alors qu'il se révèle si peu satisfaisant au vu des évolutions sociétales et des marchés financiers?

Le modèle a montré ses limites. Il s'agit d'une industrie financière en elle-même, qui profite largement du système. Tout dernièrement, les experts de la prévoyance n'ont pas hésité à utiliser la crise du coronavirus pour soutenir l'extrême urgence de faire baisser le taux de conversion, étant donné les turbulences des marchés financiers.

Mais peut-on raisonnablement attendre de la part de ces acteurs une réflexion un tant soit peu critique sur une institution qui les fait vivre? En réalité, il faut une véritable assurance sociale, qui donne une meilleure sécurité pour les hommes et les femmes, aussi bien pour les plus démunis que pour les classes moyennes.

Revenu de base inconditionnel: au-delà de la grande confusion

Envisager le RBI en termes économiques, c'est penser plus loin que l'«helicopter money», c'est la réforme qui s'impose

Martino Rossi - 21 juin 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36927

Dans son article, Jean-Daniel
Delley (DP 2289) note que
l'idée d'un revenu de base
inconditionnel (RBI) acquiert
une actualité nouvelle. En effet,
la crise économique et sociale
découlant de la pandémie a mis
en évidence le besoin d'un
socle minimum de revenu.

Malheureusement, la confusion régnant au sujet du concept de RBI est aussi grande que les préjugés et la résistance à une innovation économique et sociale radicale. Le RBI n'est pas une réforme de la sécurité sociale.

Il se situe en amont de la redistribution des revenus perçus par les travailleurs et les détenteurs de capitaux: il concerne la «répartition primaire» ou «répartition du revenu primaire». Il s'agit donc d'une réforme du système économique.

Actuellement les salariés (405 milliards de francs) et les détenteurs du capital (123 milliards) se partagent la valeur ajoutée nette créée dans le processus de production de biens et de services. Le RBI introduit un nouvel acteur, à savoir l'ensemble de la population à qui est versée sans condition une partie de cette valeur.

Le solde, soit la plus grande partie de la valeur ajoutée, revient comme aujourd'hui au travail et au capital afin de préserver les incitations au travail et à l'investissement de l'épargne. Le système est donc efficient.

Meilleure politique sociale

L'impact sur la sécurité sociale – qu'il s'agisse de revenu de substitution ou de complément au revenu d'activité – variera en fonction du montant fixé pour le RBI. Si ce montant est élevé, les allocations pour enfants, les allocations de formation, l'aide sociale, la partie des prestations

complémentaires garantissant un revenu minimum deviendront inutiles ou moins indispensables.

Par contre, l'assurance chômage continuera à couvrir la perte de salaire, l'assurance maladie et les frais de soins tandis que les prestations en nature ne seront pas touchées.

Pour les rentiers AVS (et AI), l'amélioration pourrait être considérable. Si le niveau du RBI pour les adultes était égal à la rente maximale AVS (2 370 francs par mois), ce nouveau revenu inconditionnel remplacerait le premier pilier de la retraite.

Cette substitution avantagerait les retraités, car seule une partie d'entre eux touche aujourd'hui la rente maximale. Par ailleurs, avec 2 370 francs par mois, l'on pourra librement choisir le moment de prendre sa retraite.

Un RBI pour les mineurs fixé à 969 francs par mois - équivalent du «coût de l'enfant» selon les normes des prestations complémentaires -

représenterait une amélioration substantielle pour les familles, en comparaison des allocations familiales actuelles.

Si l'on part de l'hypothèse d'un RBI fixé à ce niveau, le coût annuel global pour une population de 7 millions d'adultes et 1,6 million de mineurs se monterait à 218 milliards de francs, à savoir 31,6 % du PIB ou 41,3 % de la valeur ajoutée nette.

Réforme fondamentale contre «helicopter money»

Comment financer une telle dépense? La question est mal posée. Personne ne s'inquiète de savoir comment on peut financer les salaires et les dividendes: évidemment par le biais de la répartition primaire de la valeur monétaire des biens et services produits!

Si une partie de cette valeur est d'abord distribuée comme RBI, les deux autres parts se trouveront réduites d'autant. Mais, pour les ménages à revenu moyen et faible, l'opération se révélerait tout à fait positive.

Le RBI n'est donc pas une forme de distribution d'argent transitoire et tous azimuts pour faire face à une crise conjoncturelle – *«helicopter money»*. Il s'agit d'un nouveau paradigme de la répartition primaire du revenu.

Le RBI ne découragera pas la recherche d'un emploi correctement rémunéré; en effet, qui, à l'exception des tenants de styles de vie résolument *«alternatifs»*, renonce à améliorer son niveau de vie grâce à un revenu additionnel venant compléter le RBI?

L'innovation que constitue le RBI contribuerait à la réalisation de cinq objectifs: atténuer les inégalités, garantir un revenu minimum, réduire les effets négatifs de la digitalisation (intelligence artificielle, robotique, multiplication des petits boulots), diversifier les choix d'activité et renforcer le pouvoir de négociation des travailleurs. C'est «la réforme» pour le XXIe siècle.

Loi sur le CO2, le choix de la lenteur

Le secteur de la construction permettrait d'atteindre rapidement les objectifs de neutralité, alors que la loi sur le CO2 se profile à son rythme

Jean-Daniel Delley - 19 juin 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36913

La nouvelle loi sur le CO₂ est pratiquement sous toit, même si les deux chambres doivent

encore régler quelques divergences. Néanmoins la Suisse a encore bien du chemin à parcourir pour réaliser son objectif de neutralité climatique en 2050, conformément à l'Accord de Paris qu'elle a ratifié en 2017.

En décembre 2018, une large majorité du Conseil national refusait un projet passablement affaibli. Majorité hétérogène puisqu'elle réunissait les négationnistes climatiques et les partisans d'une politique active, déçus par un texte jugé trop timide. En 2019, le Conseil des États sauvait le projet de l'exécutif.

Les nombreuses et massives manifestations en faveur du climat, le changement de cap du Parti libéral-radical et la poussée écologiste lors des dernières élections fédérales ont conduit une large majorité de la chambre du peuple, le 10 juin dernier, à donner une nouvelle chance à la révision de la loi sur le CO₂.

La Suisse est-elle dès lors en bonne voie de réaliser son objectif? Sur le papier, les espoirs sont permis. Augmentation de la taxe sur les combustibles et les carburants et taxe sur les billets d'avion doivent tout à la fois contribuer à changer les comportements et alimenter en partie un fonds permettant le financement d'une palette de mesures aptes à réduire les émissions de CO₂. En outre, des prescriptions plus sévères imposées aux bâtiments et aux véhicules neufs viennent compléter l'arsenal contre les gaz à effet de serre.

Les freins de la politique fédérale

Dans les faits, le doute est

permis. La taxe sur les combustibles passera de 120 à 210 francs la tonne. Mais elle se monte actuellement à 96 francs seulement, le Conseil fédéral n'ayant jamais décidé de la fixer au maximum prévu par la loi.

Même retenue pour la taxe sur les carburants: le gouvernement n'a jamais fait usage de sa compétence de l'augmenter jusqu'à 5 centimes par litre – elle se limite aujourd'hui à 1,5 centime. Alors le plafond retenu par la nouvelle loi – 12 centimes – sera-t-il un jour atteint?

L'objectif intermédiaire pour 2030 vise une réduction de 50% des gaz à effet de serre par rapport à 1990. Or, entre 1990 et 2018, cette réduction a péniblement atteint 14%. Sachant que le référendum annoncé va encore retarder l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, on peut raisonnablement douter que cet objectif soit atteint.

Le doute est d'autant plus justifié que l'intervention massive de l'État pour affronter la crise économique provoquée par la pandémie a ignoré le paramètre climatique. Ainsi la compagnie aérienne qui porte les couleurs nationales a obtenu une aide financière conséquente, sans pour autant se voir imposer des conditions environnementales.

Alors que la politique économique devrait s'inscrire pleinement dans le plan climat, la protection de l'emploi reste un argument choc pour tempérer les mesures de réduction des émissions.

On ne parle guère des solides programmes de formation en faveur des salariés touchés par la suppression ou la réduction des activités les plus polluantes. Idem pour la politique agricole, un dossier traité pour lui-même, alors même que l'agriculture intensive et l'élevage industriel contribuent pour une part importante aux émissions de CO_2 .

De même pour la politique financière qui néglige de prendre en compte les investissements dans les énergies fossiles de la Banque nationale et des grandes banques - ils génèrent plus d'émissions que la Suisse tout entière.

Pourquoi pas les cantons?

Le fédéralisme empêche l'imposition d'installation de panneaux solaires sur l'ensemble du territoire. En effet, les compétences en matière de construction relèvent des cantons.

Or c'est précisément le secteur des constructions qui offre le plus fort potentiel de réduction des émissions.

Une <u>étude</u> conduite par plusieurs hautes écoles montre qu'une meilleure isolation et l'équipement solaire de l'ensemble des bâtiments permettraient à eux seuls d'atteindre l'objectif de 2030 et une diminution de 90% des émissions de CO₂ à l'horizon 2050.

Mettre la priorité sur ce

secteur générerait une économie de 175 milliards au cours des 25 prochaines années (pertes énergétiques plus abandon des combustibles fossiles), tout en contribuant à la création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

La nouvelle loi sur le CO₂ ne constitue qu'un pas vers la réalisation d'une politique climatique neutre. Dès aujourd'hui il s'agit de

préparer rapidement les étapes suivantes. Car comme le rappelle le climatologue Reto Knutti, une politique climatique efficace coûtera toujours moins cher qu'une intervention timide et lente.

Relations avec la Chine, la stratégie «discrète» du Conseil fédéral

Complexe, complaisante? On ne sait pas. La nouvelle politique suisse en matière de relations avec la Chine est encore inconnue du public

François Nordmann - 16 juin 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36896

Le Département fédéral des affaires étrangères a mis au point la stratégie sur la Chine qu'il annonçait depuis une année. Ce document sera soumis au Conseil fédéral et, le cas échéant, discuté par les commissions de politique étrangère des Chambres. Cependant, à ce stade, il n'est pas prévu de le publier.

Pourtant l'opinion publique s'interroge: quels risques présentent pour la Suisse les tensions croissantes entre la Chine et les États-Unis, mais aussi «la rivalité systémique» qui définit les relations entre la Chine et l'Union européenne?

À Berne, les parlementaires multiplient <u>les interventions</u> à ce propos. La question a été abordée à plusieurs reprises au cours de la session qui s'est achevée le 19 juin dernier. Mais le Conseil fédéral a répondu en langage strictement juridique.

La Suisse observe de près la situation et maintiendra la ligne de conduite qu'elle suit depuis 70 ans, soit depuis l'établissement des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine qu'elle a été l'une des premières à reconnaître.

Des relations à géométrie variable

Un accord de partenariat stratégique signé en 2007 est censé encadrer les rapports entre les deux pays – dans ce document, la Suisse s'est engagée à s'opposer à toute velléité d'indépendance de Taïwan.

Il s'agit de créer un environnement politique favorable au développement des liens économiques avec le pays qui est devenu le troisième partenaire commercial de la Suisse dans le monde. Et la défense des droits humains et du droit international sont des thèmes que la diplomatie helvétique aborde en privé avec ses interlocuteurs de Chine.

L'administration entretenait jusqu'à l'année dernière un dialogue avec de hauts fonctionnaires chinois sur la situation des droits humains, ayant trait notamment aux conditions dans les prisons et à la protection des minorités. Mais la partie chinoise l'a interrompu le jour où la Suisse s'est jointe à une démarche publique d'une vingtaine de pays au Conseil des droits de l'homme au sujet de la situation des goulags ouighours.

Déclaration qui se résume en quelques mots: «Vous avez le privilège de pouvoir nous adresser directement vos doléances sans que cela nuise à la qualité de nos contacts; mais le jour où vous les portez sur la

place publique, vous heurtez la fierté de la Chine qui ne l'acceptera pas.»

La Suisse n'a pas attendu le président Donald Trump pour entamer depuis 2007 un dialogue serré sur la propriété intellectuelle, mené du côté suisse par les spécialistes de l'Institut pour la propriété intellectuelle. On y aborde, par exemple, la question des contrefaçons.

Un partenariat stratégique dans le domaine de l'innovation pour les entreprises et la recherche a aussi été conclu en 2016 sous l'égide du Département de l'économie publique.

À la différence des nombreuses réunions évoquées ci-dessus qui se déroulent à l'échelle des administrations, la Chine est l'objet de visites relativement fréquentes de conseillers fédéraux. Rencontres qui donnent un tour politique à l'édifice patiemment construit.

Négociations, négociations

En 2013, la Suisse récolte les fruits de sa patience puisqu'elle signe un accord de libreéchange avec ce partenaire particulier; elle est le premier pays occidental à le faire. Toutefois, elle a d'abord dû lui reconnaître le statut d'économie de marché, ce à quoi les pays occidentaux se refusent généralement, et la mise en œuvre de ce traité a été graduelle, parfois difficile en raison d'obstacles bureaucratiques du côté chinois.

Depuis l'année dernière, s'est ajouté un protocole d'accord sur l'Initiative route et ceinture de la soie afin d'avantager la participation d'entreprises suisses à ce gigantesque plan d'aménagement transcontinental. Pour sa part, l'Union européenne se retient de formaliser son appui au projet titanesque, à l'exception de l'Italie qui a signé un mémorandum d'accord à l'époque du gouvernement populiste de Matteo Salvini.

En revanche, dans un autre secteur, la Suisse n'a pas donné satisfaction à la partie chinoise qui réclame la prise en charge par les caisses-maladie des prestations de la médecine chinoise traditionnelle.

Il existe ainsi une vingtaine d'accords sectoriels touchant à la coopération en matière de tourisme, de travail et d'emploi, de sécurité sociale, de double imposition, etc.

Ce contexte de coopération est délicat; il explique la prudence des prises de positions officielles sur les points chauds actuels – Hong-Kong, Taïwan, le sort de la minorité ouïghoure, le respect du droit international en mer de Chine méridionale. Berne a défini sa propre voie dans ses relations avec Pékin et entend s'y tenir.

Certes, la polarisation entre grandes puissances ne facilite pas cette position, qui consiste essentiellement à appeler au respect du droit international, à la négociation et au recours à des solutions pacifiques pour régler les différends dans l'esprit du multilatéralisme.

Lex China?

Alors que les États-Unis et la Chine semblent appliquer de plus en plus le mot d'ordre «qui n'est pas avec nous est contre nous» dans leur «compétition stratégique». Il serait étonnant que la Suisse ait été à l'abri de pressions américaines sur le choix du réseau Huawei pour la 5G puisque même les alliés les plus proches de Washington ont été l'objet de véritables menaces émanant de la Maison-Blanche. À ce propos, le premier ministre Boris Johnson en a fait l'amère expérience ces dernières semaines.

Sur le plan économique, le Conseil fédéral et les Chambres sont en désaccord, ces dernières demandant au premier de contrôler les investissements chinois dans les secteurs stratégiques. La Suisse, qui se veut libérale, a refusé de se joindre aux efforts de l'Union européenne qui vont dans ce sens.

Les grandes entreprises de l'économie d'exportation suisses sont opposées à une Lex China qui les exposerait à des représailles. Le Conseil fédéral entend pour sa part se réserver la plus grande marge de manœuvre possible pour gérer les relations avec les grandes puissances, qui sont primordiales à la fois pour des raisons de sécurité et de développement économique.

Il considère que la Suisse bénéficie d'avantages comparatifs sur la France ou l'Allemagne grâce à sa politique plus compréhensive envers la Chine et il n'est donc guère enclin à adopter des positions morales sur la nature du régime communiste chinois ou sur sa politique agressive. Il lui suffit d'affirmer ses propres vues sur l'application du droit international, y compris les droits humains, et sur la sauvegarde du

multilatéralisme.

Alors que la concertation avec l'Union européenne donnerait plus de poids aux interventions suisses en faveur des droits de l'homme, la Suisse préfère se démarquer de ses voisins et pense rester ainsi un interlocuteur de choix pour Pékin.

Et même d'imaginer que la Suisse pourrait servir de terrain de rencontre entre adversaires dans cette «guerre froide», ce qui légitimerait a posteriori son quant-à-soi. Complaisance nouvelle, myopie, pragmatisme, opportunisme? Et si l'on rendait très vite publique la nouvelle stratégie de la Suisse envers la Chine?

Ce magazine est publié par <u>Domaine Public</u>, Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre <u>licence CC</u>: publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur <u>domainepublic.ch</u> pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un <u>don</u>.

Index des liens

Retraites: autel de la monnaie

https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/bv/reformen-und-revisionen.html

https://www.domainepublic.ch/articles/36810

https://www.swisslife.com/fr/home/hub/lorsque-troisieme-cotisant-disparait.html

https://www.republik.ch/2019/09/04/warum-es-negative-zinsen-gibt

https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale.assetdetail.12527056.html

https://www.swisslife.com/content/dam/com_rel/dokumente/fy_results/fy_2019/SwissLife_AnnualReport_FY 19_de.pdf

https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/fr/dokumente/bv/vernehmlassungen/reform-bv-bericht-vnl.pdf.download.pdf/Bericht_BV-Reform%20FR.pdf

Revenu de base inconditionnel: au-delà de la grande confusion

https://www.domainepublic.ch/articles/36840

Loi sur le CO2, le choix de la lenteur

https://www.sses.ch/de/medieninformation-plusenergiebau-peb-gebaeudestudie-2019/

https://www.weltwoche.ch/ausgaben/2020-25/wirtschaft-wissenschaft/die-marchen-von-der-allzu-teuren-kli mapolitik-die-weltwoche-

ausgabe-25-2020.html?utm_medium=email&utm_source=newsletter&utm_campaign=2025&utm_content=Au sgabe%2025%3A%20Die%20Welt%20spinnt%20%2F%20Physik%2C%20Literatur%2C%20Politik%20%2F%20%C2%ABBiden%20wird%20Trump%20vernichten%C2%BB%20%2F%20Reto%20Knutti%3A%20Das%20M%C3%A4rchen%20von%20der%20zu%20teuren%20Klimapolitik

Relations avec la Chine, la stratégie «discrète» du Conseil fédéral

https://www.parlament.ch/fr/suche#k=Chine%20interventions

https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Freihandelsabkommen/Partner_weltweit/china/Abkommenstexte.html